



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

# COMMUNE DE CANTARON

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN ET DE SEISME

MODIFICATION N°1

PLAN DE ZONAGE

02 DEC. 2014  
*Pour le Préfet,*  
 Le Secrétaire Général  
 DRM-D 3141

Gérard GAVORY

Echelle : 1/1000

PPR APPROUVE LE : 17 novembre 1999

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 : 02 DEC. 2014

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
 SERVICE EAU RISQUES  
 PÔLE RISQUES

- Zone Rouge : inconstructible
- Zone Bleue : soumise à des mesures de prévention
- Em : éboulement en masse
- G : glissement
- S : reptation